‖ Ironiq. dans le même sens, *L'antre de la chicane*, Le palais de justice, l'étude d'un avoué, d'un huissier.

— Proverb. *L'antre du lion*, Un lieu dangereux, un lieu où il est facile d'entrer, mais d'où il est très-difficile de sortir. Allusion à une fable de La Fontaine, le *Lion malade et le Renard*. Le roi des animaux est malade, et, par un édit, il invite ses sujets à venir le visiter dans son antre, leur promettant de les bien traiter, et même de leur donner un passe-port qui doit les mettre à l'abri et de ses dents et de ses griffes :

L'édit du prince s'exécute :
De chaque espèce on lui députe.
Les renards gardant la maison,
Un d'eux en dit cette raison :
Les pas empreints sur la poussière
Par ceux qui s'en vont faire au malade leur cour,
Tous, sans exception, regardent sa tanière;
Pas un ne marque de retour.
Cela nous met en défiance.
Que Sa Majesté nous dispense :
Grand merci de son passe-port.
Je le crois bon, mais dans cet *antre*
Je vois fort bien comme l'on entre
Et ne vois pas comme on en sort.

‖ En littérature, on fait souvent usage de cette allusion : *Le palais de la justice est l'*ANTRE DU LION; *on sait comment les fortunes y entrent, mais on ignore comment elles en sortiront.*

— Anat. Nom donné à certaines cavités des os. ‖ *Antre ethmoïdal*, Cellules de l'ethmoïde. ‖ *Antre d'Higmore*, Excavation creusée dans l'épaisseur du maxillaire supérieur, et qui est plus souvent désigné sous le nom de *sinus maxillaire*.

— **Epithètes**. Frais, vert, moussu, rustique, pierreux, profond, creux, caverneux, souterrain, enfoncé, écarté, reculé, caché, isolé, solitaire, secret, ignoré, désert, sauvage, obscur, sombre, ténébreux, sourd, muet, froid, humide, fangeux, inhabitable, vaste, affreux, hideux, impur, redoutable, horrible, terrible, effroyable, sanglant, ensanglanté, fumant.

— **Syn. Antre, caverne, grotte, tanière**. La *caverne* est un lieu vide, en forme de voûte : *Les hommes, avant d'avoir construit des maisons, ont habité des* CAVERNES. (Buff.) La *grotte* est une caverne pittoresque que vont visiter les curieux : *Cet accroissement des stalactites est très-sensible et même prompt dans certaines* GROTTES. (Buff.) L'*antre* est une caverne profonde et très-obscure : *La demeure de Benott, c'est un* ANTRE *ténébreux et plein d'horreur.* (Bourdal.) La *tanière* est une caverne habitée par une bête sauvage : *Un serpent qui se glisse entre des fleurs est plus à craindre qu'un animal sauvage qui s'enfuit vers sa* TANIÈRE *dès qu'il vous aperçoit.* (Fén.)

— **Homonymes**. Entre (prép.), et entre, entres, entrent (du verbe *entrer*).

— **Allus. mythol. : Antre de Trophonius**, Allusion à un oracle célèbre dans l'ancienne Grèce. Cet antre se trouvait à l'endroit même où Trophonius avait été englouti après le meurtre de son frère, Agamède. Ceux qui venaient consulter l'oracle étaient soumis à des cérémonies et à des épreuves effrayantes. L'antre était précédé d'un vestibule entouré d'une barrière de marbre blanc, que surmontaient des obélisques d'airain. Une grotte, creusée au ciseau, offrait une ouverture d'environ huit coudées de hauteur sur quatre de large. C'est là qu'était l'entrée de la caverne, dans laquelle on descendait au moyen d'une échelle. Parvenu à une certaine profondeur, on rencontrait une ouverture étroite, dans laquelle on introduisait d'abord ses pieds; le corps ne passait qu'avec une grande difficulté, et l'on se sentait alors entraîné avec une rapidité extrême jusqu'au fond du souterrain. Le retour s'opérait la tête en bas, les pieds en l'air, et avec une égale rapidité. Pour empêcher le consultant de porter des mains indiscrètes sur la machine au moyen de laquelle il était lancé, les prêtres avaient le soin de les lui faire remplir de gâteaux de miel qu'il devait tenir constamment, et qui étaient destinés à apaiser la voracité des serpents, assuraient-ils, dont le passage était infesté. On n'entrait dans la caverne que de nuit et après de longues préparations. Celui qui venait consulter l'oracle devait passer plusieurs jours dans un petit temple dédié à la Bonne Fortune et au Bon Génie, après quoi l'avenir se dévoilait à lui par des apparitions; la divinité daignait quelquefois répondre de vive voix. Le séjour dans l'antre n'était point limité; on y restait quelquefois plongé dans un sommeil d'un jour et d'une nuit. Ceux que les prêtres soupçonnaient d'incrédulité ne reparaissaient jamais vivants. Leur corps était rejeté par une autre issue que celle qu'ils avaient suivie en entrant. Le fidèle, à son retour, était placé sur un siége appelé siége de *Mnémosyne*, auprès d'une source consacrée à cette muse, et là il rendait compte de ce qui avait frappé ses yeux et ses oreilles. L'impression terrible que ses sens avaient reçue s'effaçait difficilement, et le plus grand nombre de ceux qui avaient fait ce voyage conservaient, le reste de leur vie, les marques d'une sombre mélancolie, ce qui donna naissance chez les Grecs à cette expression proverbiale : « Il a consulté l'oracle de Trophonius, » appliquée aux personnes dont l'extérieur était grave et soucieux.

Dans son dialogue entre Théocrite de Chio, qui ne cessait de plaisanter, et Parménisque, toujours sérieux et triste, Fontenelle attribue la gravité de ce dernier à sa descente dans l'antre de Trophonius.

« THÉOCRITE. Tout de bon, ne pouviez-vous plus rire après que vous fûtes descendu dans l'antre de Trophonius?

» PARMÉNISQUE. Non, j'étais d'un sérieux extraordinaire.

» THÉOCRITE. Si j'eusse su que l'antre de Trophonius avait cette vertu, j'eusse bien dû y faire un petit voyage. Je n'ai que trop ri pendant ma vie, et même elle eût été plus longue si j'eusse moins ri. Une mauvaise plaisanterie m'a amené dans le lieu où nous sommes. Le roi Antigonus était borgne. Je l'avais cruellement offensé ; cependant il avait promis de n'en avoir aucun ressentiment pourvu que j'allasse me présenter devant lui. On m'y conduisit presque par force, et mes amis me disaient pour m'encourager : « *Allez, ne craignez rien, votre vie est en sûreté dès que vous aurez paru aux yeux du roi. — Ah! leur répondis-je, si je ne puis obtenir ma grâce sans paraître à ses yeux, je suis perdu.* » Antigonus, qui était disposé à me pardonner un crime, ne me put pardonner cette plaisanterie, et il m'en coûta la tête pour avoir raillé hors de propos.

» PARMÉNISQUE. Je ne sais si je n'eusse point voulu avoir votre talent de railler, même à ce prix-là...

» THÉOCRITE. Cette joie et cette gaieté que vous enviez sont encore un bien plus grand mal. Tout un peuple en a autrefois été atteint, et en a extrêmement souffert.

» PARMÉNISQUE. Quoi! il s'est trouvé tout un peuple disposé à la gaieté et à la joie?... Les heureuses gens!

» THÉOCRITE. Point du tout. Comme ils ne pouvaient plus prendre leur sérieux sur rien, tout allait en désordre parmi eux... Ils eurent grand tort de ne pas songer à cet antre de Trophonius, qui avait la vertu de rendre les gens si sérieux, et qui fit un effet si remarquable sur vous.

» PARMÉNISQUE. A la vérité, je descendis dans l'antre de Trophonius, mais l'antre de Trophonius, qui m'attrista si fort, n'est pas ce qu'on pense.

» THÉOCRITE. Et qu'est-ce donc qui vous attrista?

» PARMÉNISQUE. Ce sont les réflexions : j'en avais fait, et je ne riais plus. Si l'oracle en eût prescrit au peuple dont vous parlez, il était guéri de son enjouement. »

On fait allusion à l'*antre de Trophonius* dans des circonstances qu'il serait superflu d'expliquer :

« Je ne connaissais de nos convives que cet impénétrable Seyffert, avec son répertoire de pensées, mille fois plus profond, mais mille fois plus obscur que l'*antre de Trophonius*, et ses hiéroglyphes de mots, qui auraient laissé Thèbes sans roi, et Jocaste sans mari. »

CH. NODIER.

« Qu'as-tu donc, mon cher ami? tous les nuages du ciel paraissent s'être donné rendez-vous sur ton front. Aurais-tu rencontré un créancier? Sortirais-tu de l'*antre de Trophonius?*

» — Créancier? ça me connaît; mais Tréphonius? connais pas. » *Le Figaro.*

« Je n'ai jamais vu une nature plus gaie, plus joyeuse, plus joviale, plus rieuse, plus folle, plus étourdie, plus insouciante, plus imprévoyante, plus..., j'en dirais bien davantage si je tenais la plume de Mme de Sévigné. Près de lui, Démocrite aurait semblé un employé des pompes funèbres; ce garçon-là aurait dansé, je n'ose pas dire sur un volcan, mais en sortant de l'*antre de Trophonius.* »

Revue de Paris.

— **Allus. mythol. Antre, artifices de Cacus**, Allusion à une ruse que ce géant employa pour dérober des bœufs à Hercule sans s'exposer à la colère du héros. Cacus, fils de Vulcain, moitié homme et moitié satyre, était d'une taille colossale, et sa bouche vomissait des tourbillons de flamme et de fumée. Des têtes sanglantes étaient sans cesse suspendues à la porte de sa caverne, située au pied du mont Aventin. Pendant le sommeil d'Hercule, qui faisait paître ses troupeaux sur les bords du Tibre, il lui vola quatre paires de bœufs, et, pour n'être pas trahi par les traces de leur pas, les traîna dans son antre à reculons. Hercule, averti par leurs mugissements, court furieux vers la caverne, mais l'ouverture en était fermée avec un rocher énorme, que douze bœufs n'auraient pu ébranler. Le héros l'arrache, s'élance à travers les tourbillons de flamme et de fumée vomis par le monstre, le saisit et l'étouffe entre ses bras. Ce combat est un des plus beaux passages du septième livre de l'*Enéide*.

En littérature, ce trait mythologique est susceptible de deux allusions : tantôt c'est à l'antre lui-même décoré de dépouilles sanglantes; tantôt c'est à la ruse du brigand, à laquelle on compare les efforts que l'on fait pour effacer les moindres vestiges d'un passé que l'on redoute.

« Chaque homme n'a plus alors qu'une seule affaire, qui est de ne proclamer aucun principe, de ne donner aucun otage à la vérité, de ne laisser en arrière aucune théorie qui puisse un jour se relever contre lui. Chacun efface la trace de ses pas, et retourne en tout sens ses maximes, comme le voleur des bœufs sacrés qui *faisait marcher ses troupeaux à reculons.* » EDGAR QUINET.

« Une araignée énorme avait tendu sa toile, une vraie place forte, construite selon toutes les règles de l'art moderne, avec des meurtrières et des poternes où pendaient, comme au seuil de l'*antre de Cacus*, les membres sanglants des victimes égorgées. »

H. RIGAULT.

« Pourquoi le père de famille est-il exposé le soir, dans les rues les plus brillantes de nos grandes villes, aux questions indiscrètes de ses enfants? Pourquoi le jeune homme rencontre-t-il le vice élégamment paré et autorisé à lui tendre la main à chaque carrefour?... On pressent que le moraliste n'aura pas oublié non plus la Bourse dans ses anathèmes : il l'a appelée l'*antre de Cacus.* » MALLET.

« Elle appuya le râteau contre un arbre, et se pendit au bras de son futur mari avec cette grâce souple et langoureuse dont les créoles ont le secret.

« Venez par là, dit-elle, que je vous montre » tous les embellissements que nous avons faits » dans le jardin. »

» Léon admira tout ce qu'elle voulut. Le fait est qu'il n'avait d'yeux que pour elle. L'*antre de Cacus* lui aurait semblé plus riant que les jardins d'Armide, si le petit peignoir rose de Clémentine s'était promené par là. »

ED. ABOUT.

ANTRIADES s. m. pl. (an-tri-a-de — du gr. *antrias*, *antriados*, qui habite les cavernes). Ornith. Famille d'oiseaux, renfermant les coqs de roche.

ANTRIM, ville d'Irlande, dans le comté qui porte son nom, près de l'embouchure du Six-Mile-Water, dans le lac Neagh, à 25 kilom. N.-O. de Belfast, et à 150 kilom. N. de Dublin. Pop. 3,000 hab. Fabriques de papiers, calicots, bonneterie. En 1798, défaite par les troupes anglaises des Irlandais insurgés. Aux environs, *Antrim-Castle*, résidence du vicomte Massarene, propriétaire de la partie moderne d'Antrim. ‖ Comté maritime de la province d'Ulster en Irlande, borné à l'E. et au N. par le canal du Nord (North-channel) et le golfe de Belfast, au S. par le comté de Down, et à l'O. par le lac Neagh et le comté de Londonderry; superficie 488,456 hectares, pop. 352,264 hab. Montagneux au N. et à l'E., marécageux au S.-O., le sol, d'ailleurs fertile et nourrissant un nombreux bétail, est arrosé par le Main, le Six-Mile-Water et le Bann. La structure géologique du comté présente du porphyre, de la chaux, du lignite, du sel gemme et surtout des basaltes, dont les remarquables colonnes forment sur la côte N. la *Chaussée des Géants*. Filatures nombreuses, manufactures de coton, pêcheries de saumons. Ce comté est divisé en quatorze baronnies; ses villes principales sont : Antrim, Ballymena, Belfast, Carrickfergus, etc. L'histoire de ce comté pendant les trois siècles antérieurs au règne d'Elisabeth d'Angleterre, qui y établit solidement la domination anglaise, ne fut qu'une série de luttes soulevées par les membres de la famille O'Neill contre les Anglo-Normands.

ANTRIMOLITE s. f. (an-tri-mo-li-te — de *Antrim*, n. de lieu). Minér. Nom donné à une variété de mésotype contenant de la chaux et de la potasse, trouvée sur la côte nord d'Antrim en Irlande.

ANTROCARPE s. m. (an-tro-kar-pe — du gr. *antron*, antre; *karpos*, fruit). Bot. Genre de lichens, syn. de *thélothrème*.

ANTROCÉPHALE s. m. (an-tro-sé-fa-le — du gr. *antron*, antre; *kephalê*, tête). Bot. Genre de la famille des hépatiques, voisin des marchanties, et renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Inde.

ANTRODOCO, ville des Abruzzes, Italie méridionale, située sur un plateau entouré de hautes montagnes, près de la rive droite du Velino, à 11 kilom. E. de Civita-Ducale. Pop. 2,600 hab. Forêts considérables; foires importantes.

ANTROLLER v. a. ou tr. (an-tro-lé). Terme d'argot. Emporter, emmener.

ANTROPHYE s. f. (an-tro-fi — du gr. *antron*, antre; *phuô*, je nais). Bot. Genre de fougères renfermant environ quinze espèces, dont la plupart croissent dans l'Inde, ainsi qu'aux îles Maurice et de la Réunion.

ANTRUSTIONS s. m. pl. (an-tru-sti-on — du sax. *an*, en; *trust*, fidélité). Francs placés sous la protection du roi, qui faisaient partie de sa *trust* ou compagnie particulière, le suivaient à la guerre, le servaient dans son palais, et l'approchaient enfin d'une manière plus intime que ses leudes et que ses fidèles.

ANTSINGUE s. f. (an-tsin-ghe). Métrol. Mesure de superficie équivalant à 14 ares.

ANTSJAC s. m. (an-tsjak). Bot. Espèce de figuier de Java.

ANTUATES, petit peuple de l'empire romain, habitait, au N.-O. de la Gaule Cisalpine, la vallée d'Antuates, dont les montagnes recélaient des mines d'or. Pline rapporte que le sénat défendit d'y employer plus de cinq mille esclaves. C'est aujourd'hui le val d'*Anzasca*.

ANTUCO, cône volcanique de la Cordillière des Andes, dans le Chili (Amérique du Sud), par 36° 50′ lat. S., et 72° 40′ long. O.; altitude, 2,800 m.; chaque éruption est accompagnée d'un orage épouvantable. Passage fréquenté.

ANTUERPIA, nom latin d'Anvers.

ANTUNNACUM, nom latin d'Andernach.

ANTURE s. f. (an-tu-re). Bot. Syn. de *carisse*.

ANTUSE s. f. (an-tu-ze). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, voisin des pulténées.

ANTWERPEN, nom flamand d'Anvers.

ANUABLE adj. (a-nu-a-ble). Facile, qui accorde aisément. Vieux mot.

ANUANT (a-nu-an) part. prés. du v. Anuer.

ANUBIE s. f. (a-nu-bî — de *Anubis*, n. pr.). Bot. Nom d'une espèce de laurier; syn. de *sassafras*.

ANUBIS, dieu égyptien, qui était adoré sous la forme d'un chien ou sous la forme humaine avec une tête de chien. Plutarque nous apprend qu'Anubis était fils d'Osiris et de Nephthys sa sœur, unie au dieu Typhon. Isis ayant découvert qu'Osiris, s'était approché de Nephthys par erreur, chercha l'enfant qui était né de cet adultère, et que Nephthys avait abandonné par crainte de son époux; elle le découvrit à l'aide de ses chiens et prit soin de son enfance. Lorsque plus tard Isis courut à la recherche du corps d'Osiris que Typhon avait assassiné, elle eut pour compagnon fidèle Anubis, qui s'était revêtu de la peau d'un chien. Regardé comme le compagnon, le gardien vigilant et inséparable d'Osiris, aussi bien que d'Isis, Anubis était associé à ces deux divinités dans le culte qu'on leur rendait. Dans un nome de l'Egypte moyenne, dont la capitale fut nommée par les Grecs *Cynopolis* (ville des chiens), il recevait des honneurs particuliers; l'animal qui lui était consacré comme symbole vivant, le chien, y était nourri aux frais du trésor. Du reste, le culte du chien s'étendait sur toutes les parties de l'Egypte. *Oppida tota canem venerantur*, dit Juvénal. « Lorsqu'un chien vient à mourir dans une maison, dit Hérodote, tous ceux qui l'habitent se rasent la tête en signe de deuil, puis ils ensevelissent son corps dans des caisses sacrées. » Confondu avec l'animal qui le représentait, Anubis a essuyé les plaisanteries de Lucien, qui, dans un de ses dialogues, nous montre Momus voulant mettre cet *aboyeur* à la porte du conseil des dieux. Aboyeur (*Latrator*), telle est l'épithète que lui donnent tous les poëtes latins. Properce s'indigne contre Cléopâtre qui « a osé, dit-il, opposer son Anubis *aboyeur* à notre Jupiter (*Ausa Jovi nostro latrantem opponere Anubim*). » Tout cela n'empêcha pas le culte d'Anubis de passer en Grèce d'abord, puis à Rome, où il se maintint longtemps même à côté de la religion chrétienne. Plusieurs auteurs, entre autres Plutarque et Lucain, font d'Anubis le symbole de l'horizon qui sépare le monde supérieur du monde inférieur. Il découvre le soleil à son lever, l'introduit dans notre hémisphère, le dérobe aux regards en le renvoyant par la porte occidentale dans l'hémisphère inférieur, puis reprend la lune, qu'il suit de même dans son cours. Il a pour emblème le chien, parce que le chien a la faculté de discerner les objets la nuit comme le jour, et parce que cet animal est le compagnon fidèle de l'homme, comme Anubis l'est du soleil et de la lune.

Anubis (REPRÉSENTATION DIVERSES D'). Ce dieu était figuré ordinairement avec un corps d'homme et une tête de chien. D'après Diodore, les Egyptiens le représentèrent ainsi parce qu'il aurait eu pour habitude de porter un casque recouvert d'une peau de chien, lorsqu'il accompagnait Osiris dans ses expéditions guerrières. Une statue en granit noir de la villa Albani est fort remarquable : la tête, qui tient de celle du chat, du lion et du chien, est coiffée d'une espèce de mitre chargée de plis tombant sur les épaules. Derrière cette coiffure, à laquelle les égyptologues donnent le nom de *claft*, se trouve un disque figurant le soleil ou la lune, ou peut-être une sorte de nimbe, d'auréole. Quelquefois Anubis est représenté sous la forme complète du chien; dans ce cas, il a le museau pointu et le corps svelte d'un levrier, les oreilles dressées, la queue pendante et très-fournie. Plusieurs archéologues reconnaissent à ces différents détails la forme du chacal sous laquelle Anubis aurait été particulièrement adoré, comme divinité assistant au jugement des âmes et présidant aux embaumements. Une stèle, décrite dans le catalogue du cabinet de M. Mimant, représente un homme faisant une offrande à Anubis figuré ainsi par un chacal couché; une autre stèle de la même collection nous montre ce dieu debout près du lit funéraire d'Osiris, sur lequel se penchent Isis et Nephthys, également debout, et portant les mains à leurs yeux en signe d'une profonde affliction.

ANUÉ, ÉE (a-nu-é) part. pass. du v. Anuer.

ANUER v. a. ou tr. (a-nu-é). Chass. Tirer à propos, dans le moment favorable. Se dit surtout par rapport aux perdrix : ANUER *une perdrix, une compagnie de perdrix.*

ANUITÉ, ÉE (a-nu-i-té) part. pass. du v. S'anuiter.

— Obscurci par la nuit, en parlant des choses : *Nous passâmes trois salles* ANUITÉES *et presque sans meubles.* (Chateaub.)

ANUITEMENT s. m. (a-nui-te-man — rad. *nuit*). Entrée de la nuit. (V. NUIT.) On écrit aussi ANUISTEMENT.

ANUITER (S') v. pr. (sa-nu-i-té — rad. *nuit*). Se laisser surprendre par la nuit : *Il ne faut pas* S'ANUITER *dans cette forêt, dans ces montagnes.*

ANUND, roi de Suède, surnommé **Braut**, c'est-à-dire destructeur des forêts. Il commença à civiliser la Suède, fit ouvrir des routes, publia les règlements les plus sages, et fit brûler une partie des immenses forêts qui couvraient le pays.

ANUND II (Jacob), roi de Suède, succéda en 1024 à son père Olaüs, premier roi chrétien, et contribua lui-même à la propagation du christianisme dans ses Etats. Il périt en 1035 dans une guerre entreprise contre Canut, roi de Danemark et d'Angleterre.

ANURADHAPURA, village de l'île de Ceylan, dépendance de l'Indoustan anglais, à 109 kil. O. de Trinkomaly, sur l'emplacement de l'ancien *Anurogrammum*, ville très-importante, qui fut pendant douze siècles la capitale de l'île entière. Ruines magnifiques de temples et de palais royaux.

ANURE s. m. (a-nu-re — du gr. *a* priv.; *oura*, queue). Bot. Genre de la famille des légumineuses, formé aux dépens des gems.

ANURIE s. f. (a-nu-rî — du gr. *a* priv.; *ouron*, urine). Pathol. Suppression de la sécrétion urinaire.

ANUS s. m. (a-nuss — mot lat. qui a le même sens). Ouverture extérieure du rectum, qui donne passage aux excréments, chez l'homme et chez la plupart des animaux : *Avoir une fistule à l'*ANUS. *Se faire mettre des sangsues autour de l'*ANUS. *L'homme et les mammifères ne rendent par l'*ANUS *que les seuls excréments; dans les autres animaux vertébrés, il sert en même temps d'issue à l'urine.* (G. Cuv.)

— Bot. Orifice postérieur des fleurs monopétales.

— **Encycl**. Anat. hum. L'*anus* se présente sous la forme d'une ouverture très-étroite, arrondie, placée au sommet d'une dépression cutanée. En général, l'écartement des fesses ne permet de voir que la portion cutanée de l'*anus*; la muqueuse demeure cachée aux regards. Lorsque la muqueuse anale se laisse voir lâche et déplissée à une profondeur d'un centimètre et plus, l'*anus* prend le nom d'*infundibuliforme* (en entonnoir). « Cette disposition, dit M. Malgaigne, sans fournir une démonstration absolue, est au moins une présomption très-grave que l'individu se prête à la *pédérastie*. »

La peau, à mesure qu'elle s'approche de l'ouverture, devient plus fine et prend une teinte plus foncée. Elle est criblée de follicules qui sécrètent une matière huileuse et odorante; enfin, dans l'ouverture anale même, elle présente un certain nombre de plis qui ont pour usage de faciliter la dilatation de l'*anus*, et qu'on peut faire disparaître en dilatant cet orifice, même modérément. C'est au fond de ces plis que siégent communément les *fissures* à l'*anus*. La circonférence de l'*anus* constitue un conduit haut de 10 à 12 millimètres, formé par une couche moitié cutanée, moitié muqueuse, doublée de deux anneaux musculaires, le *sphincter externe* et le *sphincter interne* de l'*anus*. Ce sont ces anneaux musculaires qui froncent l'orifice anal et le ferment de manière à empêcher la sortie des matières contenues dans l'intestin.

L'orifice anal ne présente pas une conformation tout à fait identique dans les deux sexes. Chez la femme, l'*anus* est plus antérieur et plus superficiel que chez l'homme. La peau de l'*anus*, chez ce dernier, est recouverte de poils plus ou moins abondants, suivant les individus; elle n'en présente pas chez la femme.

Les artères et les veines qui se distribuent à l'*anus* sont les artères et veines *hémorrhoïdales inférieures*. Les vaisseaux lymphatiques de l'*anus* forment deux groupes distincts : les uns naissent de la peau, et les autres de la muqueuse. Les nerfs de l'*anus* viennent du nerf honteux interne, branche du plexus sacré et du plexus hypogastrique.

— Anat. comp. Chez la plupart des mammifères, ainsi que chez l'homme, l'*anus* est distinct et situé derrière les organes génitaux et urinaires. Chez les monotrêmes (ornithorhynque et échidné), l'intestin rectum, les organes urinaires et ceux de la génération se terminent dans une poche commune qui porte le nom de cloaque; il n'y a par conséquent qu'une seule ouverture extérieure pour les excréments, l'urine, le sperme et les œufs. Le nom de monotrême (*monon*, seul; *trêma*, ouverture) indique cette disposition qui se retrouve dans les deux grandes classes des oiseaux et des reptiles. Un grand nombre de mammifères présentent au pourtour de l'*anus* des organes sécrétoires qui donnent naissance à une humeur plus ou moins odorante; tels sont le castor, la civette, la genette, la mouffette, etc.

Chez les oiseaux, les sauriens et les ophidiens, l'ouverture extérieure du cloaque a la forme d'une fente longitudinale; elle a la forme d'un T dans les grenouilles, et celle d'une fente longitudinale, garnie de deux lèvres renflées, dans les salamandres.

Le rectum du poisson s'ouvre, en général, tout simplement par un *anus* rond, situé immédiatement au-devant de l'orifice des organes urinaires et génitaux dans une cavité oblongue qui se voit en avant de la nageoire anale. Cette cavité, plus profonde chez les raies et les squales, ressemble au cloaque des oiseaux et des reptiles.

Chez les articulés (insectes, arachnides, crustacés, annélides), l'*anus* est généralement placé à la partie postérieure du corps; souvent il est accompagné d'organes particuliers, tels que la bourse à venin du scorpion, celle des abeilles et des guêpes, les filières des araignées, etc.

Chez les mollusques céphalopodes (seiche, poulpe), l'intestin se termine dans une cavité infundibuliforme située à la région antérieure du cou, et par laquelle sortent les excréments, les œufs ou l'encre. Chez les mollusques gastéropodes, l'orifice anal se trouve généralement dans le voisinage de l'ouverture des organes respiratoires. Parmi les rayonnés, il en est dont le tube digestif ne présente qu'une seule ouverture faisant office de bouche et d'*anus*; d'autres ont le tube digestif ouvert aux deux extrémités; comme il est en même temps recourbé sur lui-même, les deux ouvertures se trouvent voisines.

— Chir. L'*anus* peut être le siége d'un grand nombre d'affections plus ou moins graves, telles que *fistules*, *fissures*, *hémorrhoïdes*, etc. (V. ces mots.) En naissant, l'enfant peut présenter différents vices de conformation de l'anus; ce sont le *rétrécissement*, l'*imperforation de l'anus*, l'*anus contre nature*. V. IMPERFORATION, RÉTRÉCISSEMENT.

— *Anus contre nature*. L'*anus contre nature* ou *anormal* appartient à la tératologie, à la pathologie et à la thérapeutique chirurgicale. Il peut être *congénital*, c'est-à-dire exister au moment de la naissance; il peut être *accidentel*, c'est-à-dire se former à la suite de plaies, d'abcès, d'ulcérations, de perforations de l'intestin; enfin, il peut être pratiqué par le chirurgien, pour arracher les malades à une mort certaine.

— *Anus anormal congénial*. Les *anus anormaux congénitaux* peuvent s'ouvrir à la surface de la peau, ou dans une des cavités qui existent autour du rectum, telle que la vessie, l'urètre, le vagin. Quand l'ouverture anormale existe à la surface de la peau, elle peut se rencontrer : 1° à la région périnéale, 2° au niveau des organes génitaux, 3° à la face postérieure du tronc, 4° sur la paroi abdominale.

— *Anus anormal accidentel*. Toute solution de continuité du canal intestinal peut être suivie d'un *anus* contre nature; mais ceux que l'on observe se sont presque toujours produits à la suite de hernies étranglées, soit que la gangrène ait déterminé une perte de substance de l'intestin, soit que la violence des efforts du taxis ait pu le rompre dans son sac herniaire, soit qu'il ait été blessé, ouvert dans l'opération de la hernie étranglée, soit enfin qu'une erreur de diagnostic ait fait prendre au chirurgien une tumeur herniaire pour un abcès, et l'ait ainsi conduit à plonger le bistouri dans cette tumeur.

La condition indispensable à la formation d'un *anus* contre nature, c'est que les deux bouts de l'intestin perforé, bout supérieur, bout inférieur, contractent avec la paroi abdominale des adhérences assez solides pour s'opposer à leur déplacement, et, par là, à l'épanchement des matières dans la cavité péritonéale.

L'*anus* contre nature se présente, dit M. Nélaton, sous la forme d'une ouverture plus ou moins arrondie, quelquefois irrégulière; la peau qui entoure cette ouverture adhère aux parties sous-jacentes; elle est dure, épaisse, froncée, et comme enfoncée vers la cavité abdominale, et se continue avec la muqueuse de l'intestin. Entre l'orifice tégumentaire et celui de l'intestin se trouve un espace par lequel passent les matières, et qui a reçu le nom d'*entonnoir membraneux*, d'*infundibulum*. La longueur de ce canal est variable; elle tend à augmenter de plus en plus.

Presque toujours, dans l'*anus* contre nature, les deux bouts de l'intestin forment un angle plus ou moins aigu, et dont le sommet est formé par la partie qui a échappé à la solution de continuité et qui les tient réunis. Cette partie, qui fait saillie dans l'entonnoir, a reçu le nom d'*éperon*. Quand l'angle est très-aigu, c'est-à-dire quand les deux bouts adossés par leur surface convexe viennent s'aboucher presque parallèlement entre eux à l'ouverture des parois abdominales, l'éperon, très-développé, forme entre eux une sorte de barrière qui ne permet pas aux fèces de passer du bout supérieur dans le bout inférieur. Il faut remarquer que la rétraction du mésentère, en même temps qu'elle allonge peu à peu l'infundibulum en luttant contre les adhérences qui retiennent l'intestin fixé aux parois abdominales, tend à effacer de plus en plus la saillie de l'éperon, et favorise ainsi la guérison spontanée de l'*anus* contre nature.

Lorsque l'*anus* contre nature est abandonné à lui-même, il a quatre modes de terminaison : 1° le malade peut succomber soit au défaut d'alimentation si la plaie occupe une région trop peu éloignée de l'estomac, soit aux complications de l'affection, par exemple à l'engorgement de l'infundibulum et à l'infiltration des matières stercorales dans l'épaisseur des téguments de l'abdomen; 2° la maladie peut se prolonger indéfiniment; 3° l'*anus* contre nature peut être remplacé, au bout d'un certain temps, par un pertuis fistuleux qui reste stationnaire; 4° il peut disparaître complétement. La guérison spontanée trouve un obstacle dans la saillie de l'éperon, et, comme nous l'avons dit, une condition favorable dans l'allongement de l'infundibulum, qui tend à effacer cette saillie.

Tous les efforts du traitement de l'*anus* contre nature doivent naturellement être dirigés contre l'obstacle que rencontre la guérison spontanée, c'est-à-dire contre l'espèce de cloison qui ne permet pas aux matières de passer dans le bout inférieur de l'intestin, contre l'éperon. On peut dire que ce traitement consiste soit à repousser l'éperon en arrière par une compression méthodique, soit à détruire cette cloison par un procédé quelconque, séton passé à travers, incision, cautérisation.

— *Anus artificiel*. Dans certaines circonstances, l'établissement, par une opération, d'un *anus* contre nature constitue la suprême et la seule ressource de l'art : c'est quand une lésion ou une anomalie (imperforation de l'anus, étranglement interne, développement d'une tumeur qui comprime une portion de l'intestin, etc.) devient un obstacle invincible au cours et à l'issue naturelle des matières. L'*anus* contre nature prend alors le nom d'*artificiel*; il peut n'être que temporaire, si la lésion qui a commandé l'opération est de nature à disparaître; il est permanent, si cette lésion doit persister. Deux méthodes ont été conseillées pour établir un *anus* artificiel : dans l'une, on se propose d'aller ouvrir l'intestin dans la fosse iliaque; dans l'autre, d'ouvrir l'S iliaque du colon dans la région lombaire gauche. Chacune de ces méthodes compte plusieurs procédés.

— Méd. vét. L'examen de l'*anus* est important dans le choix des animaux domestiques, et du cheval en particulier. L'*anus*, saillant dans le cheval jeune et en bonne santé, est bordé d'une espèce de bourrelet formé par le sphincter. Au contraire, quand l'animal est vieux et épuisé par le travail ou la maladie, l'*anus* s'enfonce, et quelquefois devient béant, défaut très-grave, surtout en raison des causes qui le produisent. L'*anus* peut être le siége d'une fistule consécutive à l'opération de la queue à l'anglaise. Dans les chevaux de robe très-claire, l'*anus* présente souvent à son pourtour des tumeurs noires appelées *mélanoses*, susceptibles d'acquérir un grand volume, et dont l'ablation nécessaire donne naissance à des ulcères fétides très-difficiles à guérir.

Dans le bœuf, l'*anus* n'est ni saillant, ni bordé d'un bourrelet comme dans le cheval. L'*anus* du chien devient au contraire d'autant plus saillant que l'animal est plus vieux.

ANVERS (en lat. *Antuerpia*; en flam. *Antwerpen*), grande ville de la Belgique, ch.-lieu de la province de ce nom, à 44 kilom. N. de Bruxelles; 100,000 hab. Place forte; vaste port, sur la rive droite de l'Escaut, pouvant contenir mille vaisseaux; l'une des villes les plus commerçantes des deux mondes. Industrie très-active : nombreuses raffineries de sucre, fonderies, tanneries, filatures de lin et de coton; fabriques de chapeaux, de draps, de lainages et de tapis; manufactures de soie, de mousseline, de toiles cirées, etc.; orfévrerie renommée, taille de diamants; commerce maritime très-important. Son port est l'un des plus beaux de l'Europe; Napoléon Ier disait : *C'est un pistolet chargé que je tiens sur la gorge de l'Angleterre.*

Dès le XIIIe siècle, Anvers était l'un des comptoirs les plus importants de la ligue hanséatique, et compta alors jusqu'à 200,000 hab. Cinq cents navires franchissaient chaque jour l'embouchure de l'Escaut, et plus de deux mille étaient à l'ancre devant la ville. Elle possédait d'immenses richesses. On raconte qu'un négociant nommé Daems, chez lequel Charles-Quint avait accepté à dîner, jeta au feu, après le repas, une reconnaissance de dix millions de florins qui lui étaient dus par ce prince : « Je suis trop payé, dit le Rothschild anversois, par l'honneur que Votre Majesté m'a fait aujourd'hui. » La décadence d'Anvers commença vers la fin du XVIe siècle, lors de la conquête espagnole, et son commerce fut ruiné par le traité de Westphalie (1648), qui fermait les bouches de l'Escaut. Pris par les généraux Labourdonnaye en 1792 et Pichegru en 1794, Anvers devint plus tard le ch.-lieu du départ. des Deux-Nèthes. Il reconquit alors une partie de sa splendeur passée; Napoléon Ier y fit exécuter d'immenses travaux, qui devaient en faire l'un des grands ports militaires de l'empire. En 1815, Anvers retourna au roi des Pays-Bas. Bombardée en 1830 par le vieux général hollandais Chassé, qui s'était enfermé dans la citadelle, la ville tomba, le 23 décembre 1832, au pouvoir des Français, commandés par le maréchal Gérard; elle fut alors remise à la Belgique. Anvers est la patrie des peintres Van-Dyck, Téniers, Gonzalès Coques, Van-Balen, Frans-Francken, Martin de Vos, Paul Bril, Pieter Nefs, Fr. Millet, Jordaens, Quentin Matsys; du graveur Edelinck, du géographe Ortelius, du philologue Gruter, du typographe Plantin. Aujourd'hui, la province d'Anvers renferme trois arrondissements administratifs : Anvers, Malines et Turnhout, qui ont pour chefs-lieux les villes de même nom.

— *Monuments d'Anvers*. La CATHÉDRALE (Notre-Dame) rivalise en grandeur et en hardiesse avec les églises les plus célèbres de la chrétienté. Construite vers le milieu du XIIIe siècle, elle fut détruite en 1533 par un incendie, à l'exception du chœur et du clocher. D'ailleurs, le chœur avait été rebâti en 1521, et Charles-Quint en avait posé la première pierre. Le clocher, commencé en 1422 par l'architecte Jean Amélius, fut achevé en 1518 par Appelmans, de Cologne; on le regarde avec raison comme un chef-d'œuvre architectural et comme le plus bel ornement de Notre-Dame d'Anvers. Il est construit en pierres de taille, et se compose de galeries superposées et découpées à jour qui vont en se rétrécissant d'étage en étage : Napoléon Ier comparait ses fines découpures aux dentelles de Malines. Un escalier de six cent vingt-deux marches conduit au sommet, d'où la vue embrasse une immense étendue. Ce clocher a 144 mèt. d'élévation, y compris la croix. Il contient un carillon de quatre-vingt dix-neuf cloches de diverses grosseurs, dont le son produit toutes les notes de la gamme à plusieurs octaves : un mécanisme ingénieux permet d'exécuter les morceaux de musique les plus compliqués. La cathédrale d'Anvers a 160 mèt. de longueur et 80 mèt. de largeur; elle comprend sept nefs parallèles, dont la principale, celle du milieu, ne mesure pas moins de 117 mèt. de hauteur; 126 piliers, formés de colonnettes en faisceaux, soutiennent 234 arcades voûtées. On comptait autrefois dans les bas-côtés trente-deux chapelles; elles ont été dévastées pendant la Révolution française, puis, complétement supprimées. Au centre du transsept s'élève une lanterne octogone qui s'appuie sur des pendentifs à ogives et découpés. Une vive lumière éclaire les célèbres tableaux de Rubens : la *Descente de croix*, placée dans le croisillon méridional du transsept; l'*Elévation en croix*, placée dans celui du nord, et l'*Assomption de la Vierge*, qui orne le maître-autel. Ces trois chefs-d'œuvre, emportés à Paris sous l'Empire, ont été restitués à Notre-Dame d'Anvers en 1816. Cette église possède en outre quelques belles peintures d'Otto Venius, de Diepenbeck, de Murillo, etc. Elle était autrefois remplie de meubles et de vases du plus grand prix : les révolutions ont tout emporté. La chaire, ouvrage de Verbruggen, est soutenue par les statues des *Quatre Parties du monde*; l'abat-voix est formé d'arbrisseaux entrelacés, couverts d'une multitude d'oiseaux; l'ensemble a quelque chose de bizarre qui plaît au vulgaire, mais que réprouve le bon goût. Les stalles du chœur, exécutées, il y a quelques années, par Durlet sur les dessins de Geefs, se distinguent par la richesse et la légèreté de l'ornementation, le fini et l'élégance du travail. On remarque encore, dans la cathédrale d'Anvers, les statues colossales des évangélistes, divers tombeaux, l'orgue, supporté par huit colonnes de marbre, etc.

EGLISE SAINT-JACQUES (L'), construite du XIVe au XVIe siècle. Le chœur, commencé en 1327, ne fut achevé que près de deux siècles plus tard; la nef et la tour sont de la fin du XVe siècle. Le portail d'entrée est un beau morceau de sculpture. Le jubé, soutenu par des colonnes d'ordre ionique, est l'œuvre de Verbruggen. La chaire passe pour une des productions les plus remarquables du sculpteur Willemsens. Cette église renferme un grand nombre d'objets d'art du plus grand prix. Entre autres tableaux intéressants pour l'histoire de l'art flamand, on y remarque un *Saint Roch guéri de la peste*, morceau capital d'Erasme Quellyn; une *Visitation* d'un excellent coloris, de Victor Wolfvoet, élève de Rubens, et une *Adoration de l'hostie*, de Pierre Thys, imitateur de Van-Dyck. C'est à Saint-Jacques que se trouve le tombeau de Rubens.

HÔTEL DE VILLE. Ce palais, d'une très-belle architecture (style renaissance), ayant quatre grands corps de logis en pierres de taille, et un beau frontispice, est orné d'un grand nombre de statues. Bâti d'abord en 1560 d'après les dessins de Cornelis Vriendt, il fut brûlé en 1576, et reconstruit, en 1581, tel qu'on le voit aujourd'hui. La façade, qui a 80 mèt. de longueur, repose sur une base rustique, et présente un avant-corps de cinq étages à colonnes de marbre veiné de blanc et de rouge. Une image colossale de la Vierge la surmonte. L'intérieur renferme des salles spacieuses et richement décorées.

BOURSE (LA), regardée comme le premier édifice de ce genre qui ait été bâti pour la commodité des transactions commerciales (1531), est décorée de riches piliers portant des arcs surbaissés en trèfle. On sait que ce magnifique monument a été incendié en 1858. Il va être prochainement réédifié.

CITADELLE (LA), monument qui a acquis une grande célébrité dans nos fastes militaires, en 1748 et surtout en 1832. Son enceinte, en forme de pentagone régulier, offre cinq fronts de fortifications, qui ont été élevés par les Espagnols, en 1568, sous la direction de l'ingénieur Daciotto, mais qui depuis ont subi de nombreuses modifications. Cette forteresse est séparée de l'Escaut par une digue.

MUSÉE. Le musée d'Anvers, un des plus célèbres de l'Europe, ne renferme guère plus de cinq cents tableaux, parmi lesquels se trouvent, il est vrai, de nombreux chefs-d'œuvre.

Nulle part, on ne peut mieux apprécier la grande école flamande à laquelle la ville d'Anvers a fourni tant d'illustrations. Les maîtres primitifs y sont représentés par des ouvrages extrêmement précieux, qu'un amateur distingué, le chevalier Florent van Ertborn, a légués, en 1840, à la ville dont il avait été bourgmestre. Entre autres chefs-d'œuvre, nous citerons : une *Madone* et une *Sainte Barbe*, qui portent la signature de Jan van Eyck ; une *Nativité*, de Josse de Gand ; sept tableaux de Gerard van der Meire, parmi lesquels un triptyque dont le sujet central est le *Portement de la croix ;* les *Sept Sacrements*, une des plus admirables productions de l'école, longtemps attribués à Jan van Eyck, et reconnus aujourd'hui pour être de Rogier van der Weyden, auquel on a également restitué une délicieuse *Annonciation* qui passait pour être un ouvrage de Memling ; deux portraits de ce dernier, remarquables tous deux par la puissance du modelé et la profondeur du sentiment ; l'*Ensevelissement du Christ*, œuvre capitale de Quentin Massys. Viennent ensuite d'importants tableaux des Flamands du XVIe siècle qui adoptèrent la manière italienne : les *Quatre Marie* et les *Juges intègres*, de Jan Gossaert, plus connu sous le nom de Mabuse ; une *Adoration des mages* et trois portraits de Van Orley ; un grand et vigoureux *Martyre de saint Sébastien*, le *Triomphe du Christ*, etc., de Michel van Coxcyen ; la *Chute des anges*, composition très-fantastique de Frans Floris ; la *Tentation de saint Antoine* et quatre triptyques de Martin de Vos le Vieux ; la *Cène*, d'Ambrosius Francken le Vieux. Henri de Blés et Joachim Patenier, qui surent se préserver de l'imitation des Italiens, sont intéressants à étudier, le premier dans un *Repos en Egypte*, le second dans une *Fuite en Egypte*, fin paysage avec des figurines.

Otho van Veen, dont le musée possède six tableaux, entre autres deux *Episodes de la vie de saint Nicolas*, nous amène à Rubens, le roi de l'école flamande, dont il eut l'honneur d'être le maître. Ce grand artiste ne compte pas ici moins de vingt-trois compositions, pour la plupart célèbres : un *Calvaire* colossal, bien connu par la gravure de Bolswert et les innombrables reproductions qui en ont été faites ; une *Adoration des mages*, tableau de quatre mètres et demi de haut, qui passe pour avoir été achevé en treize jours ; un *Christ en croix*, désigné ordinairement sous le titre de *Christ à la paille ;* deux tableaux d'un charme extrême, la *Vierge au perroquet* et l'*Education de la Vierge ;* la *Communion de saint François d'Assise ;* un portrait de toute beauté, celui du bourgmestre Rochox, ami intime de Rubens ; un tableautin d'une exquise finesse, le *Christ sur les genoux de sa mère*, qu'on a placé récemment au musée, avec plusieurs autres toiles léguées par Mlle Van den Hecke-Baut, etc.

Les œuvres de Van-Dyck ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi importantes qu'on pourrait le désirer, dans le musée de la ville qui se glorifie d'avoir donné le jour à cet artiste éminent ; les meilleures sont : un *Christ déposé de la croix*, très-dramatique ; un *Christ au tombeau*, dont le Louvre possède une belle esquisse ; deux *Christ en croix* et un superbe portrait de *César-Alexandre Scaglia*, l'un des négociateurs de l'Espagne au congrès de Munster.

Parmi les compositions des autres disciples ou imitateurs de Rubens, on remarque : une magnifique *Cène*, de Jordaens ; des *Cygnes* et du *Gibier mort*, de Frans Snyders ; divers tableaux de Van Uden, Wildens, Gerard Zeghers, Van Tulden, Cornelis Schut, Diepenbeek, Erasme Quellin, etc. Il faut citer encore quelques pages importantes des maîtres qui, au XVIIe siècle, acquirent à côté de Rubens, et en dehors de son influence, une juste célébrité : la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, de Hendrick van Balen ; un curieux *Portement de croix*, de Brueghel d'Enfer ; les *Œuvres de miséricorde*, de Frans Franken le Jeune ; *Elie au désert*, de Gaspard Crayer ; divers tableaux de religion et un très-beau portrait, de Cornelis de Vos ; le *Panorama de Valenciennes assiégée en* 1656 et une *Kermesse*, de David Téniers le Jeune ; un portrait de jeune femme très-fin, de Gonzalès Coque ; l'*Enfant prodigue*, de Paul Brill ; un *Concert de petits oiseaux*, de Jean van Kessel ; des fleurs, de Daniel Zeghers ; une nature morte, d'Ad. van Utrecht ; des animaux, de Jan Fyt, etc.

A cette énumération nous pourrions ajouter celle des ouvrages des artistes flamands du XVIIIe siècle ; il nous suffira de nommer parmi les représentants de cette période de décadence : Jean-Pierre Tassaert, Gaspard van Opstal le Jeune, Pierre Rysbrack, Gaspard Verbruggen le Jeune, Pierre Snyers, J.-J. Horemans le Vieux, F. Verbeeck, Pierre-Joseph Verhagen, Balthasar Beschey, André-Corneille Lens, Van Brée, et Balthasar-Paul Ommeganck, le plus célèbre de tous, mort en 1826.

La plupart des tableaux de l'école hollandaise proviennent de la donation faite par Mlle Van den Hecke-Baut ; les plus remarquables parmi les œuvres des maîtres primitifs sont : un *Saint Christophe*, de Dirk Stuerbout ; une *Tentation de saint Antoine*, de Hieronymus Bosch ; une *Vierge glorieuse*, de Jan Mostaert ; deux volets de triptyque, de Cornelisz Engelbrechtsen ; *David jouant de la harpe* et un joli sujet de genre, l'*Anneau*, de Lucas de Leyde, auquel sont attribués encore trois autres tableaux d'une authenticité douteuse.

Rembrandt n'a au musée d'Anvers qu'un tableau, un chef-d'œuvre, le portrait de sa première femme, *Saskia Uilenburg ;* Govert Flinck, un *Paysage* avec figures ; Jan Victor, une *Noce ;* Van der Helst, un portrait d'enfant ; Ph. Wouwerman, une *Halte d'hommes armés ;* Ad. van Ostade, un *Fumeur ;* Isaac van Ostade, un *Hiver*, Terburg, un *Intérieur de salon ;* Albert Cuyp, des *Cavaliers arrêtés à la porte d'une hôtellerie ;* Jan Steen, *Samson pris par les Philistins* et une *Noce de village*, deux chefs-d'œuvre d'esprit comique ; Salomon Ruisdael, une délicieuse petite marine ; Jacob Ruisdael, une *Entrée de forêt*, admirable de simplicité et de poésie rustique ; J.-B. Weenix, un *Port de mer ;* Berghem, une de ses meilleures toiles, les *Maux de la guerre ;* Wynants, Van de Velde, Both, de charmants paysages, etc.

Les autres écoles ne sont représentées au musée d'Anvers que par un très-petit nombre de toiles. Le contingent de l'Allemagne ne se compose guère que d'un *Adam et Eve*, de Lucas Cranach, et de deux portraits douteux, d'Holbein ; celui de l'Espagne, d'un Murillo apocryphe ; celui de l'Italie, d'un très-beau *Calvaire*, d'Antonello de Messine, élève de Van Eyck ; d'un *Saint Paul* et d'un *Saint Nicolas*, de Giotto ; d'un *Saint Romuald*, de Fra Angelico ; d'une *Vierge* et de trois petits sujets religieux, de Simone Memmi ; celui de la France, d'un grand tableau de Valentin (le *Brelan*), d'un portrait de *François II enfant*, de Jean Clouet, et d'une inestimable *Madone portant l'Enfant Jésus*, dans laquelle M. de Laborde a reconnu le portrait d'*Agnès Sorel*, peint par Jean Fouquet.

On remarque encore à Anvers : les églises de Saint-Paul et de Saint-Augustin, qui possèdent des tableaux de Rubens et de Van Dyck ; le Calvaire, les chantiers de la marine, le bagne, la cale d'embarcation, les bassins du port, les quais, la magnifique place appelée la place de *Meer*, etc. Les rues sont très-larges et généralement très-régulières. La ville est coupée en divers sens par huit canaux.

ANVERS (Siéges d'). La citadelle d'Anvers, une des plus fortes de l'Europe, a fait de cette ville une importante position stratégique, et l'a exposée aux attaques de toutes les armées qui ont envahi la Belgique. Elle a soutenu plusieurs siéges, entre lesquels deux surtout ont dans l'histoire une juste célébrité.

I. En 1584, les Pays-Bas étaient en pleine révolte contre la domination espagnole. Le prince de Parme parut devant Anvers, afin de soumettre la ville rebelle. La première magistrature était alors occupée par un citoyen énergique, Sainte-Aldegonde, qui fit jurer aux habitants de mourir plutôt que de retomber sous le joug odieux dont ils s'étaient affranchis. Mais le prince était un général habile et actif, qui mit tous ses soins à enfermer les Anversois dans un cercle de fer et de feu infranchissable. Il s'empara d'abord du fort de Liefkenshoek, et quoiqu'il échouât ensuite dans l'attaque de celui de Lillo, il n'en poursuivit pas moins son entreprise avec une infatigable persévérance. Il avait commencé par élever des forts de tous côtés dans la campagne, pour se rendre maître des digues ; il conçut ensuite le dessein de fermer l'Escaut au moyen d'un pont gigantesque qui reliait ses deux rives, et fit creuser un canal large et profond, de deux lieues de longueur, pour faciliter le transport des matériaux. Effrayés du progrès des Espagnols, les assiégés, sous la direction d'habiles ingénieurs, recoururent de leur côté à des moyens de défense extraordinaires. Ils construisirent un vaisseau énorme, et l'armèrent d'une puissante artillerie destinée à foudroyer les redoutes que le prince avait fait élever sur les bords du fleuve. Mais cette lourde machine, que, dans leur espoir chimérique, ils avaient appelée la *Fin de la guerre*, ne leur rendit aucun service, et le pont fut achevé le 25 février 1585, composé de fortes estacades vers les deux rives de l'Escaut, et terminé, au milieu, par trente-deux barques reliées toutes ensemble par des chaînes à l'épreuve de tous les chocs. Cependant les Anversois ne négligèrent rien pour arrêter cette immense entreprise. Un célèbre ingénieur italien, Frédéric Giambelli, leur construisit deux de ces bâtiments destructeurs qu'on appela depuis *machines infernales*, et les chargea de blocs de pierre, de boulets, de toutes sortes de matériaux, dont l'éclat de la mine devait rendre l'action horriblement meurtrière. Le 4 avril, ces deux vaisseaux, appelés la *Fortune* et l'*Espérance*, descendirent le fleuve, n'ayant personne à bord, et suivant insensiblement le cours de la marée. La *Fortune* s'arrêta près de la rive gauche, et fit explosion avec un fracas si terrible, qu'elle réduisit en poudre une redoute voisine ainsi que la garnison. Mais l'*Espérance*, en éclatant, causa des ravages plus effroyables encore. Ce dernier vaisseau était arrivé au point de jonction d'une des estacades et des barques qui formaient le pont. La secousse fut telle, que l'Escaut sortit de son lit, et que ses vagues écumantes franchirent les rivages avec impétuosité ; l'air resta longtemps obscurci, et les instruments de mort vomis par cet épouvantable volcan, retombant de toutes parts, jonchèrent au loin la terre de cadavres affreusement mutilés. Cinq cents Espagnols perdirent la vie, et des milliers d'autres furent blessés. Cependant le pont ne reçut que des atteintes faciles à réparer, et le siége continua sans interruption. Les assiégés tentèrent un suprême effort au moyen du vaisseau colossal qu'ils avaient appelé la *Fin de la guerre*, mais ils ne réussirent qu'à le faire foudroyer par les redoutes voisines de l'Escaut. C'était leur dernière espérance ; de plus, la famine commençait à se faire cruellement sentir, et le peuple se révolta contre ses chefs, qu'il força à consentir à une capitulation. Elle fut signée le 17 août (1585), et le prince de Parme fit aussitôt son entrée triomphale dans la cité rebelle.

II. Lorsque la révolution de Juillet éclata, la Belgique, incorporée à la Hollande par les traités de 1815, était en proie à une fermentation fiévreuse qui allait bientôt se traduire par un appel ouvert à l'indépendance. Animés de sentiments antipathiques contre les Hollandais, avec lesquels ils différaient de mœurs, de langue, d'intérêts, de religion, les Belges supportaient avec impatience l'anéantissement de leur nationalité, malgré les efforts du roi Guillaume pour fondre les deux peuples et rendre définitive l'œuvre artificielle de la diplomatie. Le 26 août (1830), une insurrection embrasa Bruxelles ; quelques jours après, ce fut une révolution, que l'armée hollandaise, commandée par le second fils de Guillaume, le prince Frédéric, ne put parvenir à étouffer. Le 5 octobre, les Belges proclamaient l'indépendance de leur pays. Ils offrirent alors la couronne au duc de Nemours ; mais Louis-Philippe, qui s'exagérait les dangers d'une adhésion si conforme aux intérêts de la France, déclina cet honneur pour son fils, croyant faire à la paix un sacrifice qu'il ne faisait qu'à la peur.

Cependant le roi de Hollande s'était adressé aux puissances signataires des traités de 1815, et leur avait soumis son différend avec la Belgique ; alors commencèrent à Londres, entre les envoyés de la France, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, d'interminables négociations qui devaient durer plus de huit ans. On imposa aux parties belligérantes un armistice pendant lequel le congrès national belge offrit la couronne au prince Léopold, de la maison de Saxe-Cobourg, veuf d'une princesse anglaise. Léopold accepta, et fit son entrée à Bruxelles le 21 juillet 1831. Guillaume, mécontent de la marche des négociations, dénonça l'armistice, et reprit les hostilités contre la Belgique. C'est en ce moment que la France intervint activement pour faire respecter l'œuvre de la conférence. Les Hollandais occupaient encore Anvers ; une armée française, forte de cinquante mille hommes, et destinée à s'emparer de cette place de guerre fameuse, fut placée sous le commandement du maréchal Gérard, qui franchit la frontière le 15 novembre 1832. Par une conséquence bizarre des combinaisons tortueuses de la diplomatie, les Belges furent exclus de toute participation aux opérations du siége, bien qu'il fût entrepris à leur profit. Ainsi l'avait exigé la sainte-alliance. Le 29 novembre, à huit heures du soir, la tranchée fut ouverte sous la citadelle d'Anvers. Le général hollandais Chassé, sommé par le maréchal de se rendre, répondit qu'il était résolu à se défendre, et dès cet instant le siége fut poussé avec vigueur. Une sorte de convention tacite avait décidé, dans l'intérêt de l'humanité, que la ville d'Anvers resterait en dehors du cercle des opérations de l'attaque et de la défense. Les Français éprouvèrent des difficultés incroyables à établir la tranchée sur un terrain détrempé par les pluies ; cependant les batteries, sous la direction du général Neigre, furent promptement armées, et le 4 décembre, à onze heures, le feu contre la citadelle commença, nourri par cent quatre pièces, dont la moitié lançait des projectiles creux. Les Hollandais, qui avaient assez faiblement défendu les approches de la place, répondirent avec vigueur, et firent dès lors pressentir cette résistance opiniâtre qui devait honorer leur défaite et notre triomphe. Le maréchal Gérard, réduit à agir sur les fronts extérieurs de la citadelle, pour épargner Anvers, comprit qu'il était indispensable de l'isoler en lui fermant l'Escaut. Il ordonna aussitôt des travaux que la flotte hollandaise essaya inutilement d'interrompre. Les approches se poursuivaient avec une ardeur infatigable, bien que la garnison accablât nos travailleurs d'obus, de bombes et de boulets. Le tir des batteries françaises devint si constant et si précis, que bientôt les Hollandais se virent contraints de chercher un asile dans les casemates, et que les communications d'un bastion à l'autre durent se pratiquer sous terre. Le 13 décembre, le siége se trouvait déjà fort avancé. Devant la lunette Saint-Laurent, le progrès des travaux du génie avait permis d'établir un radeau sur le fossé, à la face gauche, et d'attacher le mineur à l'escarpe, près du saillant. De nombreux travaux furent exécutés dans la nuit suivante, sous la direction habile du général Haxo, et le 14, à cinq heures du matin, l'éclat de la mine ouvrit aux Français une brèche facile à envahir. Plusieurs compagnies s'y précipitent aussitôt, surprennent et enveloppent la garnison hollandaise, qui met bas les armes après une courte résistance. Ce premier succès doubla le courage des assiégeants, qui, d'ailleurs, n'avaient jamais cessé de considérer leur triomphe comme inévitable, malgré les obstacles de toute nature que la saison accumulait sous leurs pas. Le maréchal Gérard déployait une fermeté admirable et une prudence consommée, tandis que le tir de notre artillerie, dirigé avec une précision extraordinaire, faisait de l'intérieur de la citadelle un immense amas de décombres. Le moment arriva pour les Hollandais où il fallut céder. Entassés dans les poternes, sentant leurs forces épuisées, ne trouvant nulle part un abri contre les bombes françaises, ils ne pouvaient plus prolonger une résistance poussée à ses dernières limites et devenue impossible. Les assiégeants venaient de pratiquer une brèche énorme à la face gauche du bastion no 2. Jugeant, d'après l'impétuosité qu'ils avaient déployée jusqu'alors, que leur attaque serait irrésistible, le général Chassé se résigna enfin, le 23 décembre, à envoyer au maréchal Gérard deux officiers supérieurs chargés de traiter en son nom. L'article 2 de la capitulation spécifia que la garnison serait prisonnière de guerre, mais reconduite à la frontière, où ses armes lui seraient rendues aussitôt que le roi de Hollande aurait ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek, que leur position isolée n'avait pas permis d'enfermer dans le cercle des opérations du siége.

Tel fut ce mémorable siége d'Anvers, où nos soldats, quoique appartenant pour la plupart à une génération que la guerre n'avait point éprouvée, se montrèrent admirables d'ardeur, de discipline et d'intrépidité. Le duc d'Orléans y paya bravement de sa personne, et comme le maréchal Soult, obéissant à une inspiration malheureuse, demandait qu'on exemptât l'héritier présomptif de la couronne du service périlleux de la tranchée, le maréchal Gérard s'y opposa, et le prince lui en témoigna la plus vive reconnaissance.

ANVERSOIS, OISE s. et adj. (an-vèr-soi, oi-ze). Géogr. Habitant de la ville d'Anvers ; qui appartient à Anvers ou à ses habitants.

ANVILLE (J.-B. Bourguignon d'), célèbre géographe, né à Paris en 1697, mort en 1782. Une carte géographique que le hasard mit entre ses mains à l'âge de douze ans lui inspira une véritable passion pour la géographie. Il cultiva cette science avec tant d'application, qu'à l'âge de vingt-deux ans il obtint le brevet de géographe du roi, puis une place à l'Académie des inscriptions (1734), enfin le titre d'adjoint géographe de l'Académie des sciences. Ses cartes, au nombre de plus de deux cents, ont fait faire de grands progrès aux sciences géographiques ; elles sont, pour l'époque, des modèles d'exactitude, surtout celles qu'il a publiées sur la Grèce et l'Egypte. Pour ce dernier pays, notamment, les savants français de l'expédition d'Egypte ont pu constater l'étonnante sagacité de ses inductions. Les travaux de d'Anville ont servi à rectifier un grand nombre d'erreurs, principalement dans la géographie ancienne. Parmi ses ouvrages, on estime surtout ses cartes pour l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine* de Rollin ; son *Traité des mesures anciennes et modernes ;* son *Traité des Etats formés en Europe après la chute de l'empire d'Occident*, etc.

ANVILLÉE s. f. (an-vi-lé — de *d'Anville*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées, voisin des buphthalmes, et renfermant une seule espèce qui croît en Asie Mineure et en Perse.

ANVOYE s. m. (an-voi-ie). Erpét. Nom vulgaire de l'orvet.

ANWEILER. V. Annweiler.

ANWÉRY, célèbre poëte persan, mais encore peu connu en Europe, né à Bedney, dans le Khorassan, mort l'an 597 de l'hégire (1200 de J.-C.). Il fut en grande réputation auprès de Sandjar, sultan seldjoucide, mais ayant voulu ajouter à sa réputation de poëte celle d'astronome ou d'astrologue, cette prétention lui porta malheur. Quelque temps avant la grande conjonction, qui, suivant les *Tables alphonsines*, eut lieu l'an 582 de l'hég. (1186 de J.-C.), Anwéry prédit que le jour où cette conjonction s'effectuerait serait marqué par un ouragan si impétueux, qu'il déracinerait les arbres et renverserait les maisons. Or ce jour-là même, l'air fut profondément calme. Cette mésaventure attira au poëte les railleries de ses ennemis et la disgrâce du sultan alors régnant. On a d'Anwéry des éloges, des satires et des *ghazels*, ou poésies érotiques. Nous ne connaissons de lui, en Europe, que deux seuls morceaux imprimés : le premier est une *Elégie* sur la captivité de Sandjar, fait prisonnier par les Ghouzz ; c'est un des plus beaux poëmes de la langue persane ; le second est un *Eloge* de Mandoud-ben-Zengury, traduit en allemand par Mme Chézy.

ANXANUM, ville de l'ancienne Italie, dans le Samnium, chez les Frentani, non loin de l'Adriatique, aujourd'hui *Lanciano*.

ANXIÉTÉ s. f. (an-ksi-é-té — lat. *anxietas*, même sens). Peine, tourment d'esprit, causé principalement par l'incertitude : ANXIÉTÉ *pénible, cruelle. J'attends avec* ANXIÉTÉ *votre réponse. Ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces* ANXIÉTÉS. (Boss.) *Les yeux fixes, j'attendais avec une* ANXIÉTÉ *dévorante que cette jeune femme ouvrît les siens.* (E. Sue.) *Que faire, monsieur le comte? dit la veuve dans un état d'affreuse* ANXIÉTÉ. (E. Sue.) *Ah! mon Dieu! dit-elle en cherchant avec* ANXIÉTÉ *dans une petite corbeille de jonc, je ne trouve plus mon alcali.* (E. Sue.) *Il serait impossible de peindre les chagrins et les* ANXIÉTÉS *sans nombre qui torturent le malheureux Maure.* (E. Sue.) *Les yeux fixés sur moi, elle attendait avec* ANXIÉTÉ *ma réponse.* (G. Sand.) *La famille se sépara pleine d'*ANXIÉTÉ *et d'alarmes.* (G. Sand.) *Les populations cherchent avec* ANXIÉTÉ *la liberté depuis des siècles : c'est le régime industriel qui la leur donnera.* (Mich. Chev.) *La pâleur couvrit le front du jeune homme ; il regarda autour de lui avec* ANXIÉTÉ. (Alex. Dum.) *L'*ANXIÉTÉ *était au comble en Europe, à cette époque.* (V. Hugo.)

— Pathol. Sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale, qui réduit le malade à une agitation perpétuelle : *La soif n'a point de crépuscule, et dès qu'elle se fait sentir, il y a malaise,* ANXIÉTÉ, *et cette* ANXIÉTÉ *est affreuse, lorsqu'on n'a pas l'espoir de se désaltérer.* (Brill.-Sav.)

— **Syn. Anxiété, angoisse, inquiétude.** Ces mots expriment trois degrés du même état : *inquiétude* est plus faible que *anxiété*, et *angoisse* renchérit encore sur ce dernier.

— **Antonymes.** Ataraxie, calme, confiance, euthymie, indifférence, placidité, quiétude, sécurité, tranquillité.

ANXIEUSEMENT adv. (an-ksi-eu-ze-man — rad. *anxieux*). Avec anxiété : *Marie, sans être sûre de bien comprendre, rougit à ces mots et tint ses yeux* ANXIEUSEMENT *fixés sur ceux du chevalier.* (E. Beauchamp.)

ANXIEUX, EUSE adj. (an-ksi-eu, eu-ze — lat. *anxius*, même sens). Qui cause, qui dénote de l'anxiété : *Attente* ANXIEUSE. *Regard* ANXIEUX. *Silence* ANXIEUX. *Debray, au lieu de répondre, la laissa dans cette* ANXIEUSE *interrogation du regard et de la pensée.* (Alex. Dum.) *Evandale et Rumphius, enfiévrés par une curiosité* ANXIEUSE, *se penchaient sur le bord du puits.* (Th. Gaut.)

— En parlant des personnes, Qui éprouve de l'anxiété : *De quoi vous étiez-vous douté? demanda le jeune homme* ANXIEUX. (Alex. Dum.) Peu usité en ce sens.

ANXUR, anc. ville de l'Italie, aujourd'hui *Terracine*. L'an 403 av. J.-C., cette ville fut prise d'assaut par le général romain Fabius Ambustus.

ANXUR (c'est-à-dire *sans barbe*). Myth. Surnom donné chez les Volsques à Jupiter enfant. ‖ Temps hér. Nom d'un des alliés de Turnus.

ANYCHIE s. f. (a-ni-kî — du gr. *a* priv. ; *nuchios*, nocturne). Bot. Genre de la famille des paronychiées, renfermant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ANYCTANGIE s. f. (a-nik-tan-jî — du gr. *anoiktos*, ouvert ; *aggeion*, vase). Bot. V. Anœctangie.

ANYPHÆNE s. f. (a-ni-fè-ne — du gr. *anuphainô*, je ne tisse pas). Arachn. Section du genre clubione.

ANYPOTACTE s. m. (a-ni-po-ta-kte — du gr. *anupotaktos*, confus, troublé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, formé aux dépens des charançons, et renfermant une seule espèce, qui vit dans la Colombie.

ANYSIDORE. Myth. gr. Syn. de *Anésidore*. V. ce mot.

ANYSIS, ville de l'ancienne Egypte ; patrie du roi Anysis, détrôné par Sabacos, roi d'Ethiopie.

ANYSTIS s. m. (a-ni-stiss). Arachn. Genre d'acariens, formé aux dépens des trombidies.

ANYTUS. Myth. Un des Titans. On croyait qu'il avait été chargé de l'éducation de Junon.

ANYTUS, orateur athénien, un des accusateurs de Socrate. Il était tanneur, ou plutôt propriétaire d'une tannerie, et l'un des chefs de la démocratie. Persécuté par les trente tyrans, il avait, avec Thrasybule, contribué à leur expulsion et au rétablissement du gouvernement populaire. C'était un homme qui jouissait à Athènes d'une considération méritée. On rapporte qu'il avait contre Socrate quelques griefs personnels mêlés à ses griefs politiques. (V. Socrate.) Quoi qu'il en soit, il fut son principal accusateur, et l'un de ceux qui ont le plus contribué à sa condamnation. Après la mort du philosophe, dont le peuple reconnut l'innocence, Anytus, dit-on, fut exilé à Héraclée ; où les habitants l'assommèrent à coups de pierres. Le savant Fréret (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XLVII) a émis des doutes sur la réalité de cet exil et de ce genre de mort.

Les noms d'Anytus et de Mélitus sont restés flétris dans l'histoire, et ils servent aujourd'hui à désigner ces accusateurs que de vils sentiments de jalousie et de vengeance soulevèrent dans tous les temps contre la vertu et le génie.

« Adieu, monsieur ; il y a peu de Socrates en France, il y a trop d'*Anytus et de Mélitus*, et surtout trop de sots ; mais je veux faire comme Dieu, qui pardonnait à Sodome en faveur de cinq justes. »

Voltaire, *à Diderot*.

« Un homme tel que vous ne doit voir qu'avec horreur le pays où vous avez le malheur de vivre. On ne peut s'empêcher d'écrire à Socrate, quand *les Mélitus et les Anytus* se baignent dans le sang et allument les bûchers. »

Voltaire, *à d'Alembert*.

« La plus grande partie de la vie de Xénophon se passa loin d'Athènes, soit dans les camps, soit sur une terre hospitalière, où les *Anytus* n'étaient guère à craindre. »

Mérimée.

ANZADA s. m. (an-za-da). Bot. Nom d'une plante de l'Afrique occidentale, avec laquelle on fait des étoffes.

ANZAFFE, nom d'une province de l'île de Madagascar, au N.-E. des montagnes Ambotismènes ; des Ovas indépendants s'en sont rendus maîtres et y ont élevé une trentaine de villages dont les habitants se livraient au commerce des esclaves avant l'abolition de la traite. Privés de cet élément de prospérité, ils s'adonnent maintenant à la piraterie.

ANZARBA. A. Anazarba.

ANZASCA (Val d'), vallée de l'Italie septentrionale, sur les frontières du Valais, province et à 12 kilom. S.-O. de Domo-d'Ossola, au S. du mont Rose ; longueur 32 kilom. Ancien pays des Antuates, connu des Romains pour ses mines d'or.

ANZI, bourg de l'Italie méridionale, dans la Basilicate, à 20 kilom. S.-E. de Potenza ; 3,297 hab.

ANZICO ou **MICOCO** ou **SALA**, contrée de l'Afrique dans la Guinée inférieure, au N. du Congo, montagneuse et très-riche en cuivre. Habitants actifs, braves, mais, au dire des voyageurs, d'une barbarie si révoltante, qu'ils vendent publiquement de la chair humaine. Cap. Monsol, à 1,200 kilom. de la côte ; commerce d'ivoire, de peaux de bêtes.

ANZIN, bourg du dép. du Nord, arrond. de Valenciennes, centre de la plus grande exploitation houillère de France, employant plus de 8,000 ouvriers ; pop. aggl. 5,048 hab. — pop. tot. 6,305 hab. Les mines d'Anzin furent trouvées après de longues recherches, en 1734.

ANZIO ou **PORTO D'ANZIO**, petite ville d'Italie, sur un promontoire, avec un port sur la Méditerranée, à 50 kilom. S. de Rome, sur l'emplacement de l'*Antium* des Romains ; ruines et vestiges de l'ancienne ville.

ANZY-LE-DUC, ch.-lieu de cant. (Saône-et-Loire), arrond. de Charolles. L'église paroissiale, qui dépendait, avant la Révolution, d'un prieuré de bénédictins fondé au commencement du Xe siècle par saint Hugues de Poitiers, est un bel édifice du style romano-byzantin. Un savant archéologue du Brionnais, M. l'abbé Cucherat, croit qu'elle fut construite pendant la première moitié du XIe siècle. On y a découvert récemment, sous une épaisse couche de badigeon, des peintures murales du XIIe siècle, qui ont été restaurées avec beaucoup d'intelligence par M. J.-F. Maurice, élève de L. Cogniet. Ces peintures, fort précieuses pour l'histoire de l'art, représentent entre autres sujets : l'histoire de saint Jean-Baptiste en huit compartiments, l'*Ascension*, les attributs des évangélistes, diverses scènes tirées de la vie de saint Maur et de celle de saint Benoît.

AOCHLÉSIE s. f. (a-o-klé-zî — du gr. *a* priv. ; *ochlos*, trouble). Méd. Etat de tranquillité, rémission des symptômes.

AOD, deuxième juge d'Israël, vivait de 1496 à 1416 av. J.-C. Voulant délivrer les Juifs de la tyrannie d'Eglon, roi des Moabites, il feignit d'avoir un secret important à révéler à ce prince, le poignarda, et dispersa son armée, dont il tua dix mille hommes.

AODON s. m. (a-o-don — du gr. *a* priv. ; *odous*, *odontos*, dent). Ichth. Genre de poissons cartilagineux, formé aux dépens des squales, et qui n'a pas été adopté.

AOME s. m. (a-o-me — du gr. *a* priv. ; *ômos*, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et renfermant une seule espèce, qui vit en Perse.

AON. Temps hér. Fils de Neptune et de Pitané, ou de Jupiter et d'une nymphe. Il passa en Béotie, et s'établit dans une contrée à laquelle il donna son nom (Aonie).

AONES s. m. pl. (a-o-ne). Géogr. Peuple de la Grèce ancienne, qui, avant l'arrivée de Cadmus, habitait la Béotie. C'est de ce peuple que la Béotie tire le nom d'Aonie qu'on lui donne quelquefois.

AONIDES. Surnom des Muses, tiré des monts Aoniens, en Béotie, où elles étaient particulièrement honorées. ‖ On dit aussi dans le même sens aoniennes :

Ce que ne ferait pas la muse aux grandes ailes,
La vierge *aonienne* aux grâces éternelles,
Vous le faites. . . . .

Th. Gautier.

AONIE s. f. (a-o-nî — de *Aon*, n. pr.). Zool. Genre d'annélides qui ne renferme qu'une seule espèce, la néréide aveugle.

AONIE. Géogr. Nom sous lequel les poëtes et les mythologues désignent souvent la Béotie.

AONIEN, IENNE s. et adj. (a-o-ni-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Aonie ; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* Aoniens *descendaient d'Aon, fils de Neptune ou de Jupiter. L'Hélicon et le Permesse étaient les principaux monts* aoniens.

— Myth. *Aonien*, Surnom d'Apollon, de Bacchus, d'Hercule.

AONYCHOPHORE adj. et s. (a-o-ni-ko-fo-re — du gr. *a* priv. ; *onux*, ongle, et *phoros*, qui porte). Zool. Se dit des reptiles ophidiens qui sont dépourvus de tubercules en forme d'ongles à la partie postérieure du corps.

AOPLE s. m. (a-o-ple — du gr. *aoplos*, sans armes). Bot. Genre d'orchidées, renfermant une seule espèce, qui vit dans l'Inde.

AORASIE s. f. (a-o-ra-zî — du gr. *aorasia ;* formé de *a* priv., et *oraô*, je vois). Antiq. Etat d'un dieu, d'une déesse, qui apparaissent à un mortel sous la forme humaine et n'en étaient reconnus, à leur démarche et à leurs formes, qu'au moment où ils s'éloignaient de lui. C'est ainsi que Neptune se montre aux deux Ajax sous la figure de Calchas ; Vénus apparut à Anchise sous les traits d'une simple bergère ; mais le faux Calchas et la fausse bergère, font, en s'éloignant, sentir leur divinité :

Et vera incessu patuit dea.

— **Antonyme.** Théophanie.

AORE s. m. (a-o-re — du gr. *aôros*, laid, difforme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionides.

AORISTE s. m. (o-ri-ste — Cette prononciation est indiquée par l'Académie ; cependant, dans beaucoup de lycées et de colléges, on prononce a-o-ri-ste — du gr. *aoristos*, indéfini, indéterminé). Gramm. gr. Nom d'un temps du verbe qui présente l'action comme passée, mais sans indiquer s'il reste ou ne reste pas quelque chose de son effet au moment où l'on parle : *Premier* aoriste. *Second* aoriste. Aoriste *actif*. Aoriste *moyen*. Aoriste *passif*. ‖ Dans la grammaire arabe, second temps du verbe, qui remplit la fonction du présent et du futur.

— Les anciens grammairiens français appelaient *aoriste* le temps que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *passé* ou *prétérit défini*, et ils nommaient *aoriste composé* notre *passé antérieur*. Plusieurs grammairiens modernes ont essayé de renouveler l'application de ces mots, mais l'usage ne l'a pas consacrée.

— **Encycl.** A l'exemple des Grecs, nous avons acquis une délicatesse de langage en substituant le prétérit défini au simple passé, quand il s'agit d'un temps concret, d'une époque dont il ne reste rien. Ainsi que l'observe Ch. Nodier, c'est une nuance utile que nous avons, comme les Latins, longtemps négligée, et qui était à peine déterminée du temps de Corneille :

Voici un exemple de l'*aoriste*, critiqué, à tort, par Voltaire :

[fort,
Nous *partîmes* cinq cents ; mais par un prompt ren-
Nous nous *vîmes* trois mille en arrivant au port.

(*Le Cid*, acte IV, sc. III.)

Cependant l'*aoriste* (prétérit défini) est fort bien employé ici, puisqu'il s'agit de la veille.

AORNE ou **AORNOS**, pic très-élevé, situé dans la Bactriane, à l'E. de Bactra, aujourd'hui *Balk*, dans le Turkestan. Alexandre s'en empara après des efforts inouïs, et les peuples d'alentour qui s'y étaient réfugiés furent contraints de se rendre à discrétion.

AORNER v. a. ou tr. (a-or-né). Ancienne forme du verbe *adorner*.

AORSES ou **ADORSES** s. m. pl. (a-or-se ou a-dor-se). Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait au nord de la mer Caspienne, près du Tanaïs.

AORTE s. f. (a-or-te — du gr. *aortê*, veine, vaisseau). Anat. Artère qui naît de la base du ventricule gauche du cœur, et qui est le tronc commun des artères qui portent le sang rouge dans toutes les parties du corps.

— **Encycl.** Anat. hum. L'*aorte*, dite aussi *grande artère* ou *artère dorsale*, part du ventricule gauche du cœur, et présente là, dans son intérieur, trois valvules dites *sigmoïdes* ou *semi-lunaires*, disposées de manière à permettre l'afflux du sang, mais à empêcher le reflux. A ces valvules répondent trois petites dilatations décrites par Valsalva sous le nom de *petits sinus aortiques*. Très-rapprochée du sternum à son origine, elle s'en éloigne bientôt pour se porter sur la partie latérale gauche de la colonne vertébrale, dont elle suit exactement les courbures, descend jusqu'à la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, où elle se termine en se divisant en deux branches qu'on appelle *iliaques primitives*.

Depuis son point de départ jusqu'à sa bifurcation terminale, l'*aorte* peut être idéalement distinguée en trois portions : 1o la *crosse de l'aorte*, qui se dirige d'abord en haut, à droite et un peu en avant, dans l'étendue de vingt-sept millimètres environ, puis se recourbe de droite à gauche et d'avant en arrière, en offrant dans la convexité de sa courbure un renflement marqué appelé *grand sinus aortique*, et, après avoir passé au-devant de la trachée-artère et des bronches, va s'appliquer et se terminer sur le côté gauche de la colonne vertébrale, au niveau de la quatrième vertèbre dorsale ; 2o l'*aorte thoracique* ou *pectorale*, qui, faisant suite à la crosse de l'aorte, se porte immédiatement de haut en bas, le long de la colonne vertébrale, dans toute l'étendue de la poitrine ou thorax, et qui offre dès l'abord un calibre moindre que celui de la portion précédente, mais à peu près constant et uniforme dans toute la durée de son trajet ; 3o l'*aorte abdominale*, qui, entrée dans l'abdomen par l'ouverture aponévrotique que présente l'écartement des piliers du diaphragme, est la continuation directe de l'*aorte* thoracique, et qui, diminuant peu à peu de calibre et se rapprochant de plus en plus de la ligne médiane, se termine au-devant de la quatrième vertèbre lombaire.

Enumérons maintenant les principales branches qui naissent de ces trois portions du tronc aortique. La crosse de l'*aorte* fournit : 1o les artères *cardiaques* ou *coronaires antérieure* et *postérieure* qui vont se ramifier dans le cœur ; 2o l'artère *innominée* ou tronc *brachio-céphalique*, tronc commun des artères *carotide primitive* et *sous-clavière* droites, qui doivent elles-mêmes se subdiviser plusieurs fois par le service de la partie supérieure et droite du corps ; 3o les artères *carotide primitive* et *sous-clavière* gauches, pour la partie supérieure et gauche du corps. Le tronc brachio-céphalique et les artères carotides primitive et sous-clavière gauches ont été désignés collectivement sous le nom d'*aorte ascendante*, par opposition aux portions thoracique et abdominale dont la réunion constitue l'*aorte descendante*. L'aorte thoracique fournit : 1o les artères *bronchiques* ou *bronchiales*, ordinairement au nombre de deux, destinées aux bronches ; 2o les artères *œsophagiennes*, ordinairement au nombre de trois ou quatre, très-grêles, qui vont nourrir l'œsophage ; 3o les artères *intercostales inférieures*, au nombre de huit ou dix de chaque côté pour les espaces intercostaux inférieurs, les supérieurs étant desservis par une branche de la sous-clavière. L'aorte abdominale fournit : 1o les artères *diaphragmatiques* ou *phréniques droite* et *gauche*, qui naissent souvent par un tronc commun et qui se ramifient principalement dans le diaphragme ; 2o l'artère ou tronc *cœliaque*, qui se divise en trois branches pour le foie, l'estomac et la rate ; 3o l'artère *mésentérique supérieure* pour l'intestin grêle et une portion du gros intestin ; 4o les artères *rénales* ou *émulgentes* pour les reins ; 5o les artères nommées *spermatiques*, chez l'homme, *utéro-ovariennes*, chez la femme, qui se rendent, suivant le sexe, aux testicules ou aux ovaires ; 6o l'artère *mésentérique inférieure* pour le gros intestin ; 7o l'artère *sacrée moyenne*, qui naît en arrière, un peu au-dessus de la bifurcation terminale de l'*aorte*, et qui est, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire dans l'espèce humaine, dépourvue d'appendice caudal, mais se trouve, au contraire, fort grosse chez les animaux à queue volumineuse ; 8o enfin les artères *iliaques primitives*, qui résultent de la bifurcation déjà mentionnée, et qui se divisent et se subdivisent pour distribuer le sang dans le bassin et les membres inférieurs.

Rangées, non dans l'ordre de leur naissance, mais d'après les régions qu'elles vont nourrir, les artères fournies par l'*aorte* sont distinguées par les anatomistes en *antérieures*, *postérieures*, *supérieures* et *inférieures*. Les *antérieures* ou *viscérales* se rendent dans les viscères du tronc : ce sont les artères cardiaques bronchiques, œsophagiennes, diaphragmatiques, l'artère cœliaque, les artères mésentérique supérieure et mésentérique inférieure, les artères rénales et spermatiques. Les *postérieures* ou *pariétales* se ramifient dans les parois de l'abdomen et du thorax : ce sont les intercostales inférieures, et trois ou quatre artères lombaires. Les *supérieures* se distribuent à la tête et aux membres thoraciques : ce sont le tronc brachio-céphalique, et les artères carotide primitive et sous-clavière gauches. Les *inférieures* sont destinées aux membres abdominaux : ce sont les artères iliaques primitives.

Pour tout ce qui concerne la structure de l'*aorte*, et l'office physiologique qu'elle remplit, nous renvoyons aux mots *artère* et *circulation*.

— **Anat. comp.** La disposition du système aortique présente, dans les diverses classes d'animaux, des différences importantes. Chez les animaux domestiques, le tronc commun qui sort du ventricule gauche et sert d'origine à toutes les artères, porte le nom d'*aorte primitive*. Après un trajet de cinq à six centimètres, dans lequel elle fournit les artères cardiaques, l'*aorte* primitive se bifurque et donne naissance aux artères *aortes antérieure* et *postérieure*. La première se divise en deux troncs : le *brachial* ou *brachio-céphalique* droit, et le *brachial* ou *brachio-céphalique* gauche, d'où naissent les artères carotides et les artères des membres antérieurs. L'*aorte* postérieure devient l'*aorte* thoracique et abdominale, et fournit les mêmes branches que chez l'homme. Chez l'oiseau, l'*aorte* se divise presque à son origine en trois troncs principaux. Les deux troncs situés à droite et à gauche fournissent les vaisseaux de la tête et ceux de la région pectorale correspondante. Le tronc situé au milieu descend dans la poitrine et constitue l'*aorte* descendante.

Chez les reptiles, le système artériel offre divers modes de disposition. Dans l'ordre des batraciens, qui est à tous égards l'ordre le plus inférieur de la classe, qui même, pour un certain nombre de zoologistes, forme, sous le nom d'amphibiens, une classe distincte de celle des reptiles, une artère unique sort du cœur univentriculaire où se mélangent le sang artériel, qui vient du poumon, et le sang veineux, qui vient de toutes les parties du corps ; cette artère se divise presque aussitôt après son origine en deux branches, dont chacune fournit un rameau pulmonaire pour reporter au poumon et y faire artérialiser de nouveau une portion du sang mélangé, et quantité d'autres rameaux pour distribuer une autre portion de ce sang dans la moitié antérieure du corps, puis ces deux branches se réunissent et forment le plus ordinairement un tronc dit *ventral* ou *abdominal*, qui envoie ses ramifications dans la moitié postérieure du corps. Comme on le voit, l'*aorte* des batraciens représente non-seulement l'*aorte* des mammifères et des oiseaux, mais encore l'artère pulmonaire, spécialement destinée, chez ceux-ci, à conduire